

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 30 AOÛT 2024

L'AN 2024, le 30 AOÛT, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au Conseil départemental de l'Aisne.

Etaient présents : M. GRZETICZAK, Président,
Mme BODIOT, MM. DAIN et DELHAYE, Mme DIVE, MM. GERVOIS, LEBEAU et LEFEVRE, Mme LETOT-DURANDE, MM. LE NY, LIEZ et LINIER, Mmes MARICOT, M'SAKNI et PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER, RIBEIRO et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.
MM. ROYER, Directeur Départemental des Territoires et CADALEN, Chef du service Habitat Rénovation Urbaine Construction à la DDT, représentant M. le Préfet.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à Mme PLATRIER
M. GALLOO, Administrateur, à M. GRZETICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK

Excusés : M. EUGENE, Administrateur, M. RAMPENBERG, Vice-Président, et Mme GRAFTE, Administrateur.
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

Assistés de : Mme BEGAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS, Directeurs de Service.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION D'EMPRUNTS - DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article R*421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Bureau peut recevoir du Conseil d'Administration délégation pour autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à l'Office, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie.

Toutefois, lorsque le Bureau autorise la souscription des emprunts nécessaires à la réalisation d'une opération, les conditions et caractéristiques financières desdits emprunts ne sont pas définitivement connues.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Eric Dourlen, Directeur Général, à contracter les emprunts correspondants dans la limite du plan de financement arrêté par le Bureau.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

